



# Antoine MICHEL - Martial MANCHEC

Notaires Associés

6 rue des Chênes  
Zone d'activité Les Fuseaux - B.P. 33  
44440 RIAILLÉ  
Téléphone : 02 40 97 81 57

Bureau permanent  
3 rue des Platanes  
B.P. 15  
SAINT MARS LA JAILLE  
44540 VALLONS DE L'ERDRE  
Téléphone : 02 40 97 00 14

E-mail : [antoine.michel@notaires.fr](mailto:antoine.michel@notaires.fr)  
[martial.manchec@notaires.fr](mailto:martial.manchec@notaires.fr)

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR OUVERTURE DIVORCE OU SEPARATION

### Pièces relatives aux clients

- Le questionnaire d'état civil complété
- La copie des pièces d'identité
- La copie de votre contrat de mariage ou de votre convention de PACS
- La copie de votre livret de famille
- La copie de l'ordonnance de non-conciliation
- La copie du jugement de divorce
- Indiquer la date à laquelle vous avez cessé de cohabiter et de collaborer
- Indiquer si vous bénéficiez de l'aide juridictionnelle
- Indiquer les coordonnées de votre avocat
- Un relevé d'identité bancaire

### Reprises

- Indiquer si vous déteniez des biens ou sommes propres avant votre mariage
- Indiquer si vous avez reçu des biens ou sommes d'argent par donation ou succession pendant le mariage

### Récompenses

#### *Dues par la communauté*

- Indiquer si vous avez contribué au financement au moyen de fonds propres de l'acquisition ou l'amélioration d'un bien commun

#### *Dues à la communauté*

- Indiquer si la communauté a contribué au financement de l'amélioration d'un bien propre

### Actif

- La copie de votre titre de propriété
- Une estimation du bien immobilier
- La copie de la carte grise des véhicules
- Indiquer si les comptes bancaires et le mobilier ont déjà été partagés

Internet : <http://michel-manchec.notaires.fr>

Etude membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

<b>Passif</b>
- La copie des tableaux d'amortissement
- Les coordonnées de votre conseiller bancaire
- La copie des reconnaissances de dettes

<b>Indivision</b>
- Indiquer la date à laquelle vous avez cessé de cohabiter et de collaborer
- Le cas échéant, indiquer lequel d'entre vous a vécu dans le bien immobilier
- Indiquer qui a assuré la charge du remboursement du ou des prêts
- Indiquer si l'un d'entre vous a réglé des factures, taxe foncière, taxe d'habitation ou assurance habitation pour le compte de l'indivision